Édition des Organismes Sociaux

Journal des Employés et Cadres

70ème année N°7864 - ISSN : 12 167 X Bihebdomadaire N°22 Le 14 décembre 2021

BULLETIN PERIODIQUE D'INFORMATIONS DE LA FEDERATION DES EMPLOYES ET CADRES

orgsociaux@fecfo.fr

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS ☎01 48 01 91 91 FAX FEC : 01 48 01 91 98 ☎SECU : **01 48 01 91 35** FAX SECU : **01 48 01 91 98**

PREMIERS ÉLÉMENTS D'INFORMATION

APRÈS LA JOURNÉE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Les premiers éléments qui nous remontent permettent d'affirmer que la grève du 13 décembre appelée par les Fédérations CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC et SUD a été massive et que de nombreux rassemblements ont eu lieu devant les préfectures et les organismes.

D'ailleurs, contrairement à d'habitude, de nombreux articles de presse se sont fait l'écho de cette journée (voir le lien page 2).

Rassemblement devant l'UCANSS

A Paris, un rassemblement dynamique s'est tenu devant l'UCANSS durant la RPN en présence d'agents venus de tous les organismes de la Région d'Ile de France.

Après les déclarations des Fédérations, le Directeur de l'UCANSS a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la valeur du point compte tenu des orientations ministérielles mais a indiqué qu'un complément à la RMPP allait être attribué pour une mesure concernant uniquement les bas salaires. La RMPP passant de 1,50 % à 1,88 %.

Il s'agirait d'attribuer un complément de salaire de manière dégressif aux agents touchant jusqu'à 15 % du SMIC. Il n'y a pas plus de précisions sur ce dispositif compte tenu qu'il n'est pas définitivement arrêté.

Par ailleurs, il a indiqué que le COMEX/UCANSS envisageait de déplafonner les points de compétence d'un ou deux pas et de mettre en place une prime dans le cadre d'une mobilité dans le même niveau ainsi que pour les formateurs occasionnels.

FO considère qu'en refusant d'augmenter la valeur du point et en instaurant une mesure uniquement pour les bas salaires, déconnectée de la valeur du point, l'employeur tend à instaurer une nouvelle fois un mécanisme de division dans le personnel.

Toutefois, après cette journée, nous pouvons constater qu'il est possible de modifier le taux de RMPP qu'on nous présentait comme immuable. Tout est une question de rapport de force.

C'est pourquoi, les Fédérations FO, CGT, CFDT et CFTC qui se sont réunies après la RPN ont décidé de continuer à combattre pour l'augmentation de la valeur du point et de s'organiser pour la prochaine RPN qui se tiendra à la mi-janvier.

Un communiqué de l'interfédérale sera publié en fin de semaine.

DÉCLARATION FO

Le document concernant « l'Information économique et sociale relative à l'année 2020 » communiqué par l'UCANSS pour la RPN de ce jour portant sur la négociation salariale indique que les prix ont augmenté de 2017 à 2020 de 4,4 %.

Rassemblement devant la CPAM 28 avec la CAF

De 2010 à 2020, les prix ont officiellement augmenté de 11,6 % tandis que les prévisions d'augmentation des prix en 2021 se situent à 2,8 %.

Et encore, il s'agit là d'une moyenne car chacun le constate, en réalité les prix des produits de consommation indispensable tels ceux de la nourriture ou de l'énergie ont augmenté de bien plus.

FO considère que la situation salariale des employés et cadres de la Sécurité sociale n'est plus tenable du fait que pendant la période de 2010 à 2020 la valeur du point n'a augmenté que de 0,50 en 2017 !

L'argument habituel du COMEX et du Ministère pour démontrer avec la RMPP, que le salaire des agents de la Sécurité sociale évolue plus vite que les prix, ne correspond pas à la réalité et n'a pas de sens.

Manifestation à Mayotte

En effet, l'augmentation de la rémunération moyenne résulte de l'attribution des mesures individuelles. Or, tous agents ne bénéficient pas tous les ans de points de compétence, d'expérience ou de parcours professionnels. Ainsi, chaque année tous ceux-là voient leur pouvoir d'achat baisser.

C'est si vrai qu'aujourd'hui nombre de collègues touchent la prime d'activité et les 3 premiers niveaux de la classification sont maintenant inférieurs au SMIC.

En conséquence, il y a urgence a augmenté la valeur du point qui constitue la seule mesure qui concerne tous les agents quel que soit leur niveau.

FO considère que le COMEX et le Ministère doivent répondre à la revendication commune de toutes les Fédérations syndicales d'ouverture d'une négociation immédiate portant sur une augmentation significative de la valeur du point.

Le lien pour la revue de presse
Google Actualités - Aperçu

Rassemblement devant la CAF du Loiret

Rassemblement à Toulouse devant la Préfecture

RASSEMBLEMENT DEVANT L'UCANSS

|}